

RCS : SALON DE PROVENCE

Code greffe : 1304

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de SALON DE PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 01076

Numéro SIREN : 832 545 305

Nom ou dénomination : MVN SPORTS

Ce dépôt a été enregistré le 11/01/2021 sous le numéro de dépôt 61

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

- Bilan actif-passif
- Soldes intermédiaires de gestion
- Compte de résultat
- Détail des comptes bilan actif passif
- Détail Soldes intermédiaires de gestion
- Détail Compte de résultat

33 certifiés conformes -
le président



EG

BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 31/12/2019			Exercice N-1 31/12/2018 16	Ecart N / N-1	
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
Capital souscrit non appelé (I)						
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement						
Frais de développement						
Concessions, brevets et droits similaires	26 790	8 611	18 179	18 232	53	0.2
Fonds commercial (1)						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage						
Autres immobilisations corporelles	159 261	35 205	124 056	133 735	9 678	7.2
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations financières (2)						
Participations mises en équivalence						
Autres participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	4 000		4 000	4 000		
Total II	190 051	43 816	146 235	155 967	9 731	6.2
Stocks et en cours						
Matières premières, approvisionnements				777	777	100.0
En-cours de production de biens						
En-cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances (3)						
Clients et comptes rattachés						
Autres créances	16 148		16 148	1 139	15 009	NS
Capital souscrit - appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Disponibilités				2 301	2 301	100.0
Charges constatées d'avance (3)	1 873		1 873	3 377	1 503	44.5
Total III	18 021		18 021	7 593	10 428	137.3
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
Primes de remboursement des obligations (V)						
Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	208 072	43 816	164 256	163 560	697	0.4

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

CG

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2019	Exercice N-1 31/12/2018	Ecart N / N-1	
			16	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 2 000)	2 000	2 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	60 125		60 125	
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	58 125	2 000	60 125	NS
	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	64 159	76 166	12 007	15.7
	Concours bancaires courants	5 406		5 406	
	Emprunts et dettes financières diverses	23 891	17 644	6 246	35.4
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	113 033	64 167	48 867	76.1
	Dettes fiscales et sociales	15 892	3 583	12 310	343.6
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
	Produits constatés d'avance (I)				
	Total IV	222 381	161 560	60 821	37.6
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	164 256	163 560	697	0.4

(I) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

222 381 161 560

EG

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019			Exercice N-1 31/12/2018 16	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	171		171	842	671	79.68
Production vendue de biens						
Production vendue de services	103 526		103 526	60 064	43 462	72.36
Chiffre d'affaires NET	103 697		103 697	60 906	42 791	70.26
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges				792	792	100.00
Autres produits			346	14	333	NS
Total des Produits d'exploitation (I)			104 044	61 712	42 332	68.60
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises			2 281	1 347	934	69.36
Variation de stock (marchandises)			777	777	1 553	200.00
Achats de matières premières et autres approvisionnements				201	201	100.00
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			94 599	90 535	4 064	4.49
Impôts, taxes et versements assimilés			3 544	2 737	807	29.50
Salaires et traitements			25 123	20 167	4 956	24.57
Charges sociales			4 794	1 789	3 006	168.05
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			21 080	22 736	1 656	7.28
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			10 169	10 057	113	1.12
Total des Charges d'exploitation (II)			162 366	148 791	13 576	9.12
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			58 323	87 079	28 756	33.02
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges affectées à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019	Exercice N-1 31/12/2018 16	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	1 777	1 635	142	8.70
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	1 777	1 635	142	8.70
2. Résultat financier (V-VI)	1 777-	1 635-	142-	8.70-
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	60 100-	88 714-	28 614	32.25
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital		88 714	88 714-	100.00-
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII		88 714	88 714-	100.00-
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	25		25	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	25		25	
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	25-	88 714	88 739-	100.03-
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	104 044	150 425	46 382-	30.83-
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	164 168	150 425	13 743	9.14
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	60 125-		60 125-	

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

MVN SPORTS

Société par actions simplifiée au capital de 2.000 euros
31 avenue des Puisatiers – Grands Vergers
13580 LA FARE LES OLIVIERS
RCS SALON DE PROVENCE 832 545 305

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 10 DECEMBRE 2020

L'an 2020,
Le 10 décembre,
A 19h,

Monsieur Emmanuel GIOBBI,

Associé unique et Président de la société MVN SPORTS,

A pris les décisions suivantes :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Président ;
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2019 et quitus au Président ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Décision à prendre en application de l'article L.225-248 du code de commerce ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Associé unique les comptes de l'exercice écoulé, et le rapport de gestion.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'Associé unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Associé unique donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

L'Associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

GG

DEUXIEME DECISION

L'Associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à (60.125) euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice : (60.125) euros

Au poste Report à nouveau : (60.125) euros
Qui passe de 0 à (60.125) euros

Solde : 0 euro

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société seraient de (-58.125) euros.

Capitaux propres de la Société inférieurs à la moitié du capital social

L'Associé unique, constatant qu'à la suite de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019, les capitaux propres de la société qui s'élèvent à (58.125) euros sont devenus inférieurs à la moitié dudit capital social, l'Associé unique décide, conformément aux dispositions de l'article L 225-248 du Code de commerce, de ne pas dissoudre la Société.

L'associé unique prend acte que :

- sa décision doit faire l'objet des mesures de publicité prévues par la loi ;
- la situation devra être régularisée à l'issue d'un délai expirant à la clôture du deuxième exercice suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue.

Dividendes

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

TROISIEME DECISION

Conformément aux dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, l'Associé unique prend acte qu'aucune convention règlementée n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

QUATRIEME DECISION

L'Associé unique donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

Monsieur Emmanuel GLOBBI
Président

